

INTERPELLATION

Auteur	Laetitia Heinzmann Bellwald (suppl.), AdG/LA, Werner Jordan, AdG/LA, Christine Seipelt Weber (suppl.), AdG/LA, et Gina-Maria Schmidhalter (suppl.), AdG/LA
Objet	Scolarisation: ralentissement possible grâce au Plan d'études 21
Date	14.09.2018
Numéro	3.0412

L'année scolaire 2018-2019 est marquée par l'uniformisation de l'âge d'entrée à l'école dans le cadre du premier cycle Harnos et l'introduction du Plan d'études 21, tandis que la réforme de l'horaire scolaire pour le même niveau est annoncée pour 2019-2020. Cela fait beaucoup, d'autant que le Plan d'études 21, tel qu'il a été élaboré, accorde une place importante à la maturité des élèves et permet ainsi un ralentissement ciblé.

La formation est définie ici comme un processus de développement de l'être humain qui se veut ouvert, permanent et actif. Ce processus permet à l'individu d'explorer et de mettre à profit son potentiel aux plans intellectuel, culturel et pratique et de développer sa propre identité en interaction avec lui-même et avec son environnement.

Jusqu'ici, tout va bien. Sauf que le diable se cache dans les détails.

Pour satisfaire aux exigences du Plan d'études 21, ce sont en effet surtout les conditions-cadres qui appellent une réforme.

Le manque de place chronique en ce qui concerne les espaces de jeu, de rangement et de repos est particulièrement lourd de conséquences.

Même la taille des salles de classe doit être améliorée au vu du nombre croissant d'élèves issus de la migration dans les centres scolaires. Un-e enseignant-e de la 1H-2H prend en charge environ 20 enfants. Dans ce contexte, peut-il ou elle offrir des possibilités d'apprentissage qui tiennent compte à la fois des différences en termes de niveau d'apprentissage et de performance ainsi que de l'hétérogénéité de sa classe? Difficilement. La solution que nous proposons serait d'engager des assistant-e-s scolaires.

L'augmentation annoncée du nombre d'heures de cours en 1H et 2H a suscité un fort mécontentement auprès des personnes concernées. Raison pour laquelle son éventuelle mise en œuvre doit être repensée et donner lieu à des aménagements.

Nous sommes clairement d'avis qu'un programme de 24 heures est suffisant et convient idéalement aux élèves de 2H. Pour la 1H, nous soutenons une augmentation flexible de 12 à 16 heures hebdomadaires jusqu'aux vacances de Noël.

En résumé, force est de constater que les contraintes de place, la taille des salles de classe ainsi que les ressources en personnel doivent être adaptées pour répondre aux exigences du Plan d'études 21, ce afin de donner des bases solides, comme le Ministre de la formation l'a très justement souligné.

Conclusion

Nous adressons au Conseil d'État les questions suivantes:

1. Dans quelle mesure, le canton peut-il aider les communes à améliorer les conditions en termes de locaux?
2. Réduction des effectifs par classe ou engagement d'assistant-e-s scolaires! Le Conseil d'Etat serait-il prêt à fournir un soutien ou à présenter d'autres propositions de solution?
3. Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il par rapport à l'idée de maintenir le programme à 24 heures en 2H et de l'augmenter de manière flexible à 16 heures jusqu'aux vacances de Noël en 1H?